

Séance du jeudi 22 juillet 2021

Date de la convocation: 13/07/2021

Membres en
exercice :

Présents : 7

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-deux juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Olivier MAGUET,

Présents : Olivier MAGUET, Joël BOISSIERE, Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Annick IENZER par Olivier MAGUET, Emilie KONNERT par Michèle MATHIEU, Barbara LOUCHART par Joël BOISSIERE, Jacky PECHERY par Catherine PECHERY


Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Richard DETHYRE, Laurence HOURLIER, Thomas HOURLIER

SIGNATURE D'UN AVENANT AVEC VEOLIA POUR LE TRAITEMENT ET L'HYGIENISATION DES BOUES - (D 2021 073)

Le Maire rappelle que la convention signée en 2016 entre la Commune et Véolia pour une durée de 10 ans et accordant une délégation de service public à Véolia pour l'eau et l'assainissement prévoyait des travaux sur la station d'épuration pour la filière boues, à la charge de la Commune. Ces travaux n'ayant pas été réalisés, la Commune avait alors fait le choix de confier à Véolia la mise en place d'une solution temporaire (pose de géotubes) plutôt que de dénoncer la convention. Ces travaux ont été réalisés et payés en 2020. Le Maire explique qu'il convient maintenant de traiter les boues accumulées dans les géotubes selon les propositions présentées par Véolia. Le Maire précise que les solutions techniques présentées par Véolia sont impactées par le contexte sanitaire, une circulaire gouvernementale du 2 avril 2020 imposant une hygiénisation des boues afin d'inactiver le COVID-19 éventuellement présent. La solution technique proposée par Véolia se traduit par une augmentation annuelle des charges d'assainissement d'environ 15 000 euros, qui se matérialisera par une augmentation de la part fixe (abonnement) et de la part variable (prix au m3).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ACCEPTE la proposition d'avenant de Véolia pour le traitement et l'hygiénisation des boues. AUTORISE le Maire à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.


Le Maire
Oliver MAGUET

